

## Appel à proposition de la Commission européenne

<p>Réf. Erasmus – EDU – 2022 – ECHE - CERT  Mots clés : enseignement supérieur – mobilité étudiante</p>	
Titre	Charte Erasmus pour l'Enseignement supérieur
Objet	L'appel vise à accréditer des établissements d'enseignement supérieur basés dans des pays éligibles et qui ont une capacité opérationnelle à prendre part au programme ERASMUS +.
Publics cibles	Etablissements d'enseignement supérieur publics ou privés éligibles
Ouverture	23 février 2023
Fermeture	25 janvier 2024
Délivrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration de respect de la politique ERASMUS pertinente, claire et cohérente, assortie d'un plan d'implémentation d'actions démontrant la stratégie de l'institution. Celle-ci sera assortie d'indicateurs.</li> <li>- Descriptif d'un dispositif de gestion et de suivi de la qualité en termes de structures de gestion internes, de ressources humaines et de capacités de communication.</li> <li>- Descriptif de l'implémentation effective des principes ECHE</li> <li>- Transparence et clarté des catalogues de cours</li> <li>- Projets de coopération européenne et internationale</li> <li>- Mesures d'implémentation de l'initiative « carte d'étudiant européen »</li> </ul>
Éligibles	Etablissements d'enseignements supérieur établis dans un Etat membre éligibles au programme ERASMUS +, soit les Etats membres de l'UE ainsi que les Etats de l'Espace économique européen, les pays qui sont en cours de négociation de l'adhésion à l'UE, les pays tiers des Balkans occidentaux, soit l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo et le Monténégro.
Conditions spécifiques	<p>Voir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Regulation 2018/1046 (EU Financial Regulation)</li> <li>- Basic act (Erasmus+ Regulation (EU) 2021/817 1)</li> </ul> <p>Les candidats qui font l'objet de sanctions administratives de l'UE ou qui sont dans des situations d'exclusion ne sont pas éligibles à recevoir un certificat ERASMUS.</p>
Critères d'évaluation	Une procédure d'évaluation formelle avec un jury d'experts indépendants est prévue. Les institutions qui passent le cap de l'évaluation sont prévenus par courrier en juillet de chaque année de la programmation.
Evaluation minimale	Non pertinent
Montant maximum	Non pertinent
Durée	Certificat valable sur toute la période de programmation